



**Fédération Française de Rugby**  
**Comité Territorial de Rugby de Franche-Comté**



CTA Franche-Comté

Contact :

[contact@yvesgrenier.fr](mailto:contact@yvesgrenier.fr)

ou [3013A@ffr.fr](mailto:3013A@ffr.fr)

Tel : 06.16.29.27.87

Madame, Monsieur le (la) Présidente  
Clubs Franc-Comtois

Besançon, le 11 juillet 2016

**Objet : Candidature à la fonction d'arbitre de rugby**

Madame, Monsieur,

Par la présente, je viens porter à votre connaissance la fiche de candidature à la fonction d'arbitre pour la saison 2016/2017.

Les arbitres affiliés dans votre association en 2015/2016 renouvelleront directement auprès de vous leurs affiliations.

Je vous informe que les candidats de plus de 16 ans révolus au 1<sup>er</sup> novembre 2016 pourront candidater à cette mission.

A toute fin utile, je vous laisse prendre connaissance de l'extrait des Règlements Généraux de la FFR en regard :

**ARTICLE 16 - ARBITRES EN COURS DE FORMATION**

1. Tout candidat au titre d'arbitre doit en faire la demande auprès d'une association (cf. Article 13.1).
2. Ce candidat doit être âgé de moins de 55 ans au 1er juillet de la saison en cours. Il doit jouir de ses droits civils.
3. Tout arbitre mineur, titulaire d'une licence d'arbitre, peut arbitrer jusqu'à la catégorie d'âge supérieure à la sienne, mais ne peut pas arbitrer de matches de la catégorie « 18 ans et plus ».
4. Tout arbitre nouvellement licencié doit être classé dans la catégorie Arbitre en cours de formation (A.C.F.). Il devra rester dans cette catégorie durant toute sa première saison. Cette aptitude ne peut pas être renouvelée la saison suivante, quel que soit le nombre de matches arbitrés, sauf circonstances exceptionnelles (ex : blessure).

**Comité Territorial de rugby de Franche Comté**

36, rue Chopin - 25000 Besançon - Tél. : 03 81 81 07 65 - SIRET : 343 002 481 00038

Courriel : [3013A@ffr.fr](mailto:3013A@ffr.fr) - Internet : [www.franchecomte-rugby.com](http://www.franchecomte-rugby.com)



**Fédération Française de Rugby**  
**Comité Territorial de Rugby de Franche-Comté**



Je vous rappelle également qu'un Arbitre en cours de formation se doit d'effectuer 4 matchs minimum dans la saison et que ce statut est autorisé pour une saison seulement.

Je reste à votre entière écoute et vous prie, cher Président(e), de recevoir mes sincères salutations.

Le Délégué Territorial au Arbitres

Yves GRENIER,

**Comité Territorial de rugby de Franche Comté**

36, rue Chopin - 25000 Besançon - Tél. : 03 81 81 07 65 - SIRET : 343 002 481 00038

Courriel : [3013A@ffr.fr](mailto:3013A@ffr.fr) - Internet : [www.franchecomte-rugby.com](http://www.franchecomte-rugby.com)